## LEDEVOR

## **CURATEUR PUBLIC**

## Des usagers seront vus tous les 24 mois

«Exit» les visites annuelles pour tous. L'institution va moduler ses visites selon une approche personnalisée qui ne fait pas l'unanimité.

15 octobre 2015 | Jessica Nadeau | Santé

Le Curateur public n'effectuera plus de visite annuelle systématique à ses pupilles, a appris Le Devoir. Il espacera plutôt ses rencontres, pouvant aller jusqu'à une visite tous les deux ans. Cette « modulation des visites » est décriée par les groupes de défense des usagers, qui y voient une façon déguisée de faire des économies sur le dos des plus vulnérables, mais le Curateur public soutient qu'il s'agit plutôt d'une façon



de « personnaliser » son approche.

« Ça fait déjà quelques années qu'on dénonçait le fait qu'une personne sous curatelle publique avait seulement une rencontre par année avec son curateur délégué. Et là, on apprend que ça va aller jusqu'à 18 ou 24 mois ! Ce n'est vraiment pas une bonne nouvelle pour les personnes et pour leurs droits », dénonce Doris Provencher, directrice de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec.

Selon elle, on s'attaque aux « plus vulnérables des plus vulnérables » qui se tournent vers la curatelle publique en dernier recours. « Les gens sous curatelle,

on ne les écoute pas tellement, ils sont mis sur la voie de garage. Alors là, la curatelle est en train de faire la même chose. »

Au bureau du Curateur, on se défend d'abandonner les citoyens inaptes. Au contraire, affirme-t-on, cela va permettre d'offrir de meilleurs services. « L'idée est de moduler notre intervention en fonction de l'état de la personne, explique Pierre Lamarche, directeur général des services aux personnes du Curateur public. C'est une façon d'équilibrer nos services de façon à répondre à ceux qui ont besoin de nous dans une importance plus grande. Il me semble que ça tombe sous le sens. »

Les curateurs délégués devront désormais faire des plans de représentation pour chacun de leurs pupilles et déterminer, en fonction de ce plan, la fréquence des rencontres. Les personnes qui présentent des « facteurs de risque plus élevés » seront vues comme avant tous les 12 mois. Ceux qui présentent des facteurs de risques modérés seront vus tous les 18 mois et les autres, tous les 24 mois. Des bilans téléphoniques seront effectués à mi-chemin.

Les changements seront effectifs dès le mois prochain, confirme M. Lamarche. « On va l'appliquer formellement et on va faire une évaluation des impacts entre la mi-novembre et la fin janvier 2016. »

## Compressions

Dans le document qui présente le Curateur sur le site du gouvernement du Québec, intitulé « À la rencontre de la personne », on affirme avoir procédé, au début des années 2000, à un « virage en faveur de la protection de la personne [dont] les principales orientations consistent à se rapprocher du citoyen inapte ». Ce virage faisait suite aux critiques du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général qui reprochaient justement au Curateur public de ne pas passer suffisamment de temps avec ses pupilles.

Comment peut-on conjuguer un rapprochement avec le citoyen et des visites tous les deux ans ? « En ayant une approche individualisée », répond Pierre Lamarche, qui précise que cette réorientation s'inscrit dans une vaste réflexion sur la représentation publique, entamée depuis plusieurs années déjà. Il soutient que l'espacement des visites en fonction des besoins est une demande répétée des curateurs délégués qui souhaitent un « objectif qualitatif » plutôt que « quantitatif ».

« Ce que ça leur permet de faire, c'est d'accorder plus de temps aux autres activités. Vous savez, le curateur délégué, lorsqu'il revient d'une visite, sa boîte vocale est pleine, il a 22, 25 appels dont il doit faire le suivi. La personne a d'autres besoins. Peut-être qu'il faut consentir à des soins pour elle, peut-être

qu'il faut obtenir des services d'une organisation communautaires. Tout ce travail-là peut se faire par téléphone [...] Le curateur ne fait pas juste des visites, il a une mission qui est beaucoup plus large et qui englobe d'autres activités. »

Cette décision survient au moment où tous les organismes et ministères sont contraints de faire des efforts budgétaires importants. Mais Pierre Lamarche jure qu'il ne faut pas y voir de lien. « On est comme tout le monde, soumis à des objectifs budgétaires qui sont serrés, mais je vous le dis et je vous le répète, la réflexion qu'on fait actuellement n'a pas à voir avec des économies d'aucune manière. »

Il estime le coût des visites à 5 millions par année, dont le gros est dévolu aux salaires des 72 curateurs délégués, qui resteront tous en fonction. Quant aux frais de déplacement, ils s'élèvent à 450 000 \$, mais comprennent les déplacements administratifs. De « petites ponctions » ont été effectuées, mais sans impact sur la capacité d'effectuer des déplacements, assure M. Lamarche.

Pourtant, il avoue que le Curateur a réussi à générer des économies de ce côté l'an dernier. En effet, pour arriver à boucler son budget, le Curateur a dû reporter les visites prévues en février et mars aux mois suivants. Mais le contexte a changé depuis, répète Pierre Lamarche, car le Curateur dispose cette année « des ressources qui [lui] permettent de fonctionner correctement ».

Au Conseil pour la protection des malades, on s'inquiète pour le sort des protégés de l'État. « Ce sont les gens les plus vulnérables, avec le moins de visites et souvent avec une curatelle qui sont le plus à risque d'être maltraités ou négligés, déplore le président de l'organisme, Paul Brunet. Alors moins on va aller les voir, du côté du curateur public, plus tout cela risque de s'aggraver. » Pour le reste, ce n'est que de la poudre aux yeux, plaide-t-il. « On va espacer les visites aux pupilles pour s'en rapprocher ? Ça ne tient pas la route. [...] Ça sent plus le délestage et les réductions budgétaires que l'amélioration véritable des soins. Jusqu'à preuve du contraire. »

http://www.ledevoir.com/non-classe/452597/visites-du-curateur